

FACILITATIONS TOUS AZIMUTS

Avec un agenda serré de réformes visant à faciliter la pratique des affaires, la Côte d'Ivoire veut se doter d'un système économique performant tiré par le secteur privé.

Présenté au gouvernement le 30 octobre dernier, le rapport Doing Business 2016 aura été une révélation satisfaisante pour Daniel Kablan Duncan, le Premier ministre ivoirien. En se classant 142^e, la Côte d'Ivoire gagne 5 places, montrant une nette progression, soit 9 places au total en trois ans. Si ce résultat a de quoi flatter les responsables ivoiriens dont il récompense l'ardeur, le gouvernement n'entend pas dormir sur ses lauriers. L'objectif est désormais de faire figurer la Côte d'Ivoire parmi les 50 premiers pays dans le rapport Doing Business de l'année 2019. Pour arriver à ce résultat, les autorités ont mené 15 réformes rien qu'en 2014. Ces réformes concernent l'immatriculation juridique, fiscale et sociale d'une entreprise au seul CEPICI, la réduction de 48 à 24 heures des délais de création d'entreprise au guichet unique du CEPICI, l'amélioration de la qualité de la législation par le renforcement des droits des créanciers contre les débiteurs insolvables, etc. Par exemple, l'État a agi en faveur de la réduction du délai de raccordement à l'électricité et de la durée d'obtention du permis de construire, qui passe de 304 à 87 jours, avec un délai de rigueur imposé à chaque acteur de la chaîne administrative chargée de la délivrance de ce document. Le gouvernement fait aussi le choix d'une totale défiscalisation de la création d'entreprise ainsi que de la simplification des procédures. Mieux, la Côte d'Ivoire a déjà engagé l'interconnexion de toutes ses administrations fiscales non seulement pour améliorer les délais, mais aussi pour intégrer davantage de transparence. « Ces réformes ont permis d'améliorer le cadre réglementaire et de renforcer la solidité des institutions juridiques par une meilleure protection des investisseurs minoritaires et la facilitation de l'accès à une justice transparente et efficace à travers la mise en place du Tribunal du Commerce d'Abidjan », indique Emmanuel Essis Esmel, le directeur général du Centre de promotion pour l'investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI). Dix-sept réformes pertinentes, tant institutionnelles que sectorielles, étaient également à

réaliser au 31 décembre 2015 pour avoir un effet sur le classement Doing Business 2017, comme l'a expliqué M. Essis Esmel, indiquant du même coup que la Côte d'Ivoire visait plus haut.

Au total, 40 réformes ont déjà été mises en œuvre depuis 2012. De quoi réjouir les partenaires internationaux qui accompagnent la Côte d'Ivoire dans son élan réformateur. « Le gouvernement ivoirien s'est engagé depuis 2012, avec l'appui des partenaires techniques, notamment la Banque mondiale à travers la SFI (Société financière internationale), dans un processus d'amélioration du climat des affaires à travers

« La Côte d'Ivoire s'est fixé pour objectif de se maintenir dans le Top 10 des pays réformateurs et de figurer parmi les 50 meilleures économies du classement Doing Business dans les deux à trois années à venir. »

plusieurs réformes du cadre macroéconomique et du cadre sectoriel des activités », confirme M. Essis Esmel, qui voit en ces réformes une preuve de la volonté des autorités ivoiriennes de moderniser l'économie en créant des conditions favorables à l'essor du secteur privé.

Lors de la présentation du Doing Business 2016, les différents ministres concernés ont été sommés séance tenante de lui proposer « très rapidement un calendrier réaliste » qui définira entre autres « un programme clair et un chronogramme précis d'accélération de la dématérialisation des procédures par l'informatisation dans la plupart des actes administratifs concernant notamment le secteur privé ». Car « l'approche doit être de privilégier d'abord les réformes sans doute « petites » mais qui peuvent avoir un impact certain et rapide sur l'environnement des affaires et dans le classement Doing Business. Cela, bien sûr, sans occulter la poursuite des grands objectifs à moyen et long termes », a fait savoir le chef du gouvernement ivoirien. Afin de rattraper le retard dans la prise de certains textes relatifs aux réformes, de remédier à la faiblesse de leur mise en œuvre

effective et d'améliorer le faible rendement de l'organisation du travail, M. Kablan Duncan a engagé ses collaborateurs à « revoir le dispositif institutionnel pour lui insuffler plus de répondant afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace et un suivi plus rapproché des décisions et mesures arrêtées », puis il a institué des visites périodiques d'inspection et réexaminé l'agenda des réformes 2017.

Emmanuel Essis Esmel affirme que « la Côte d'Ivoire s'est fixé pour objectif de se maintenir dans le Top 10 des pays réformateurs et de figurer parmi les 50 meilleures économies du classement Doing Business dans les deux à trois

années à venir » et fait siennes les déclarations du Premier ministre selon lesquelles « l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire est une priorité nationale, car la Côte d'Ivoire compte aller de l'avant sur les réformes, et le gouvernement s'est fixé pour objectif de figurer parmi les meilleures économies mondiales d'ici trois ans ».

En attendant d'adopter de nouveaux textes, précise Madame Fanja Ravoavy, spécialiste senior de l'amélioration du climat des affaires du groupe Banque mondiale, il est impérieux de s'assurer de l'application effective des textes adoptés dans le cadre des réformes Doing Business, de maîtriser la méthodologie en vigueur et de ne pas négliger les petites réformes par rapport aux grandes. Une lecture qui converge avec les instructions du Premier ministre ivoirien. Déjà, le chef du gouvernement a annoncé que 300 milliards de FCFA seraient mobilisés pour la mise en œuvre de 48 projets inscrits à l'agenda des réformes 2016 dont quatre sont institutionnelles.

François Bambou